



N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session ordinaire du 7 septembre 2021

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 7 septembre 2021 à 19h00 à la salle du conseil (ouvert au public). Les conseillers suivants :

Sont présents : M. Raphael Langevin
Mme Louise de Launière
M. André Coté
Mme Édith Lalancette

Sont absents : M. André Boillat
Mme Sonia Gauthier

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire Daniel Tremblay. Mme Johanne Mercier, la directrice générale par intérim assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution no 4595-09-07 Adoption de l'ordre du jour

Mot de bienvenue

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Déclaration des conflits d'intérêts

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 2 août 2021

1. Poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

1.1 Assermentation de la directrice générale et secrétaire-Trésorière par intérim

1.1 Embauche de la directrice générale et secrétaire-Trésorière par intérim

2. Comptabilité

2.1 Ratification des comptes

2.2 Comptes à payer d'août

2.2 Salaire des employés municipaux

3. Ressource humaine

3.1 Comité d'embauche pour le poste de direction générale et secrétaire-trésorier

3.2 Comité d'embauche pour le poste de manœuvre

3.3 Nomination d'un chargé de projet

3.4 Démission Carole Parent

4. Chalet du 49^e

2.1 Travaux suite au sinistre

2.2 Agrandissement (si soumissions reçues à temps)

5. Projets en cours

5.1 Station d'essence avec borne de rechargement électrique

a) Emprunt temporaire

b) Entrepreneur

5.1 Logement communautaire

a) Emprunt temporaire

b) Entrepreneur

6. Demande d'aide financière

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Levée de l'assemblée



N° de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que l'ordre du jour soit adopté tel que mentionné et que le sujet *Affaire nouvelle* demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

Résolution 4596-09-07 Adoption du procès-verbal de la session du 2 août 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu le 13 juillet, la copie du procès-verbal du 2 août 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette adopte le procès-verbal du 2 août 2021 tel que rédigé.

Résolution 4597-09-07 Poste de directrice générale et secrétaire trésorière par intérim.

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le maire Daniel Tremblay a assermenté Mme Johanne Mercier lors de la réunion du plénier avant la séance ordinaire du conseil du 7 septembre 2021.

Résolution 4598-09-07 Embauche d'une nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

ATTENDU QUE la directrice et secrétaire-trésorière, Valérie Tremblay, a remis sa démission officielle au Conseil municipal à la séance du 2 août 2021;

ATTENDU que les dispositions des articles 179 et 210 du Code municipal du Québec par lesquelles toute municipalité au Québec doit embaucher un secrétaire-trésorier, lequel officie également à titre de directeur général si une autre ressource n'est pas spécifiquement embauchée à ce titre;

ATTENDU QUE la firme Mallette a été mandaté pour le processus d'embauche du directeur général et secrétaire-trésorier;

ATTENDU QUE l'adjointe administrative du Comité de développement de Notre-Dame-de-Lorette peut soutenir la municipalité dans les tâches administratives pendant le processus d'embauche et représenter la municipalité auprès de la MRC Maria-Chapdelaine.

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette embauche Mme Johanne Mercier de Notre-Dame-de-Lorette à titre de directrice général et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité;

QUE Mme Johanne Mercier soit autorisée à agir au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette pour tous les organismes gouvernementaux et institution bancaire.

QUE la rémunération et les conditions de Mme Mercier sont les suivantes :

- o 8 à 16 heures par semaine et qu'elle soit disponible en soirée pour les séances du conseil;
- o Taux horaire de 25.83 \$/heure
- o 4% de vacances annuelles



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

Ressource humaine

Résolution 4599-09-07 Comité d'embauche pour le poste de direction générale et secrétaire-trésorier.

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette entérine la nomination au sein du comité d'embauche pour le poste directeur (rice) général(e) et secrétaire-trésorier(ière), les personnes suivantes :

Daniel Tremblay
Sonia Gauthier
Louise de Launière

Résolution 4600-09-07 Comité d'embauche pour le poste de manœuvre.

IL EST PROPOSÉ PAR André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette nomme les personnes suivantes pour les entrevues des candidats pour le poste de manœuvre aux travaux publics :

Rita de Launière
Daniel Tremblay

Résolution 4601-09-07 Nomination d'un chargé de projet.

IL EST PROPOSÉ PAR Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette nomme Valérie Tremblay comme chargée de projet pour compléter les projets en cours suivant :

- Station d'essence avec borne de rechargement
- Logement communautaire
- Agrandissement du Chalet du 49^{ème} parallèle

Démission Carole Parent

Nous avons reçu la démission de Mme Carole Parent après plusieurs années de service pour la conciergerie.

Chalet du 49^e parallèle

Travaux suite aux sinistres

Les travaux suite au sinistre ont été complétés.

Agrandissement

ATTENDU QUE les soumissions n'ont pas toutes été reçues à temps alors il va devoir faire une réunion du conseil spéciale par la suite.

Projet en cours

Station d'essence avec borne de rechargement électrique



N° de résolution
ou annotation

Résolution 4602-09-07 Emprunt temporaire

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la confirmation de l'aide financière de la Société du Plan Nord du Québec pour le projet de station d'essence avec borne de rechargement électrique en secteur éloigné (Chalet du 49^{ème} Parallèle);

ATTENDU que la subvention peut être versée sur une période de 2 ans;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 127 000\$ pour la réalisation des travaux.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'afin de financer la somme de 127 000\$ prévue, le conseil municipal autorise la directrice générale et le maire à signer un emprunt temporaire jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 2 ans (terme correspondant à celui du versement de la subvention) afin d'effectuer les dépenses reliées à la réalisation du projet de station d'essence avec borne électrique en secteur éloigné (Chalet du 49^{ème} parallèle).

Entrepreneur

Résolution 4603-09-07 Entrepreneur

ATTENDU QUE la directrice générale a invité en mai dernier, le seul fournisseur d'équipement pétrolier dans la région à soumissionner au projet de la station d'essence avec borne de recharge du Chalet du 49^e parallèle. Ce fournisseur a également travaillé sur le projet de la Municipalité de St-Stanislas et St-Augustin :

Équipement EPL	98 000 \$ avant taxes
----------------	-----------------------

ATTENDU QUE le représentant d'Équipement EPL a été contacté pour connaître leur disponibilité à l'automne. Le mois de septembre est favorable pour déplacer le réservoir actuel et préparer le terrain afin d'être prêt à l'installation du nouveau réservoir dès que l'équipement sera arrivé.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Raphaël Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale a contacté Équipement EPL afin de céder les travaux pour la réalisation du projet de la station d'essence avec borne de recharge électrique au Chalet du 49^e parallèle.

Logement communautaire

Résolution 4604-09-07 Emprunt temporaire logement communautaire

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la confirmation de l'aide financière de la Société du Plan Nord du Québec pour le projet logement communautaire.

ATTENDU que la subvention peut être versée sur une période de 2 ans;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 70 000\$ pour la réalisation des travaux.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'afin de financer la somme de 70 000\$ prévue, le conseil municipal autorise la directrice générale et le maire à signer un emprunt temporaire jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 2 ans (terme correspondant à celui du versement de la subvention) afin d'effectuer les dépenses reliées à la réalisation du projet de logement communautaire.



N° de résolution
ou annotation

Logement communautaire

Résolution 4605-09-07 Entrepreneur logement communautaire

ATTENDU QUE la directrice générale a invitée en mars dernier quatre entrepreneurs à soumissionner et que seulement un entrepreneur a fourni une soumission détaillée, deux n'avaient pas le temps de soumissionnés et un a donné un prix verbal seulement sans soumission détaillée ;

Construction MG	
Lamellé construction	
Dufour Construction	85 000\$ avant taxes (prix verbal seulement)
Construction FAB	69 950\$ avant taxes

ATTENDU QUE Construction Fab a été contacté pour connaître leur disponibilité à l'automne et que le mois de septembre est favorable pour la réalisation des travaux.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à contacter Construction Fab afin de céduer les travaux pour la réalisation du projet de logement communautaire.

Demande d'aide financière.

Aucune aide financière a été faite.

Affaires nouvelles

Les travaux suivants pour améliorer l'état des rangs ont été faits :

- Nivelage du rang 3
- Quelques voyages de gravier dans le rang St-Pierre pour réparer les trous
- 5 voyages de gravier au Lac Mathieu et nivelage effectué par les résidents

Résolution 4605-09-07 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la rencontre soit levée à dix-neuf heure quarante-sept (19h47).

Daniel Tremblay
Maire

Johanne Mercier
Directrice générale et secrétaire-trésorière par
intérim